

Parthenay, le 10 octobre 2011



Service : Eau et Assainissement

Téléphone : 05.49.94.90.16

Dossier suivi par : Emilie REYNAUD

Raccordement au réseau
d'Assainissement
CONSTAT DE CONFORMITE

A : Monsieur GRENET Yann

Propriétaire de l'immeuble situé :

4/6 Place Saint Laurent

79200 Parthenay

Parcelle AI 122

VU le code de la Santé Publique et notamment ses articles L1331 et suivants ;

VU le Règlement Sanitaire Départemental ;

VU le Règlement d'Assainissement ;

Le contrôle des rejets des installations intérieures d'assainissement ayant été effectué le : 06/10/2011

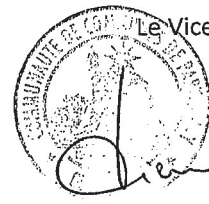
Le service d'assainissement de la Communauté de Commune de Parthenay est d'avis d'agrèer leur raccordement au réseau public d'assainissement. (*)

(*) Sous réserve qu'aucun ouvrage de décantation, de type fosse ou bac à graisse ou filtre, non signalés ou enterrés ne demeure raccordé au réseau public d'assainissement collectif (du fait de l'existence d'un collecteur d'eaux usées) ; et qu'aucune gouttière ou installation de pompage d'eaux pluviales ou de nappe, non signalée ou enterrée ne demeure raccordé au réseau d'eaux usées public d'assainissement collectif.

A cette date, les travaux sont réputés exécutés conformément aux règles de l'art, sous la responsabilité exclusive du propriétaire.

La présente attestation ne sera pas opposable à la Communauté de Communes de Parthenay si des infractions venaient à être décelées ultérieurement à l'occasion de contrôles effectués par la Communauté de Communes de Parthenay. Le propriétaire s'exposerait alors à la mise en action des voies de droit prévues par la réglementation.

Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

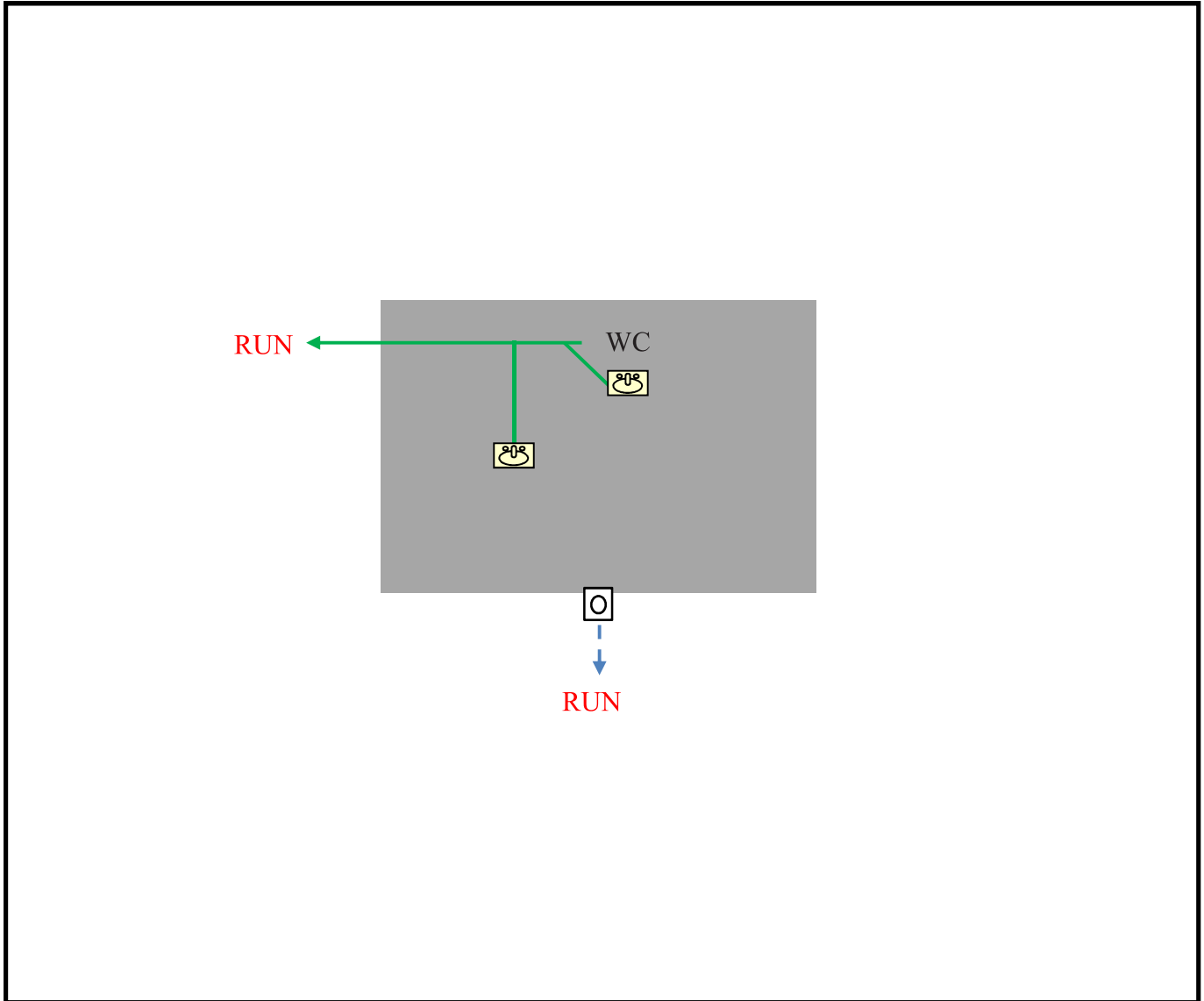


M. DIEUMEGARD Jacques

Nota : conformément au Règlement d'Assainissement en vigueur, il est du ressort de l'utilisateur d'établir, à sa charge, tout dispositif visant à la protection de sa propriété contre le reflux éventuel des eaux usées et pluviales. Les canalisations intérieures devront, de plus, être établies de manière à résister à la pression correspondant une élévation des eaux usées et pluviales jusqu'au niveau de la chaussée, pouvant entraîner un reflux.

Schéma donné à titre indicatif (non-contractuel).

Il est établi selon les dires et les observations faites lors du rendez-vous. L'emplacement des réseaux schématisés et les rejets indiqués restent sous la responsabilité exclusive du propriétaire.



Pas d'échelle

Légende

	Eaux usées (EU)	LL	Lave-linge		Piège à eau, grille
	Eaux pluviales (EP)	LV	Lave-vaisselle		Colonne eaux usées
	Eaux mélangées / Réseau unitaire (RUN)		Siphon disconnecteur		Pompe de relevage
	Regard de branchement		Fosse septique	na	Dispositif non-accessible
	Regard de visite		Ouvrage de décantation (hors fosses)		Limite de propriété
C	Cuisine	O	Gouttières		Limite domaine public
	Eviers annexes, lavabo		Gouttières avec regard		Bâtiment
SDB	Salle de bain		Siphon de sol		